



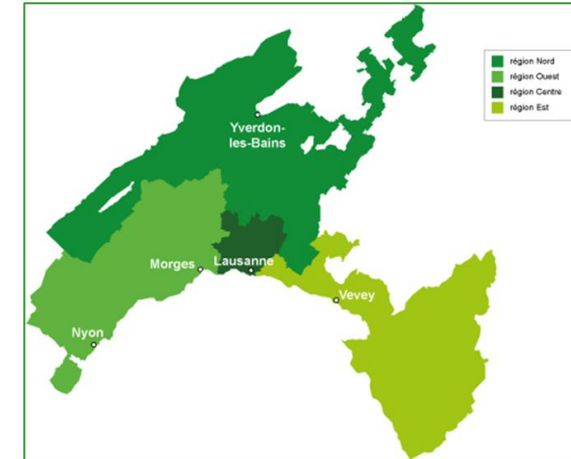
# LE SERVICE DE PLACEMENT PUBLIC

Direction générale de l'emploi et du marché du travail  
DIRECTION INSERTION PROFESSIONNELLE ET PLACEMENT

# Des plateformes régionales au service de l'économie des régions

## 4 pôles de recrutement répartis dans les 4 régions du canton

- Région Centre : ORP de Lausanne, Prilly et Echallens
- Région Nord : ORP d'Yverdon et Payerne
- Région Est : ORP de Pully, Riviera et Aigle
- Région Ouest : ORP de Morges et Gland



## Nos réalisations 2024

- 25'000 places vacantes, dont 14'000 soumises à l'obligation d'annonce
- 2'750 visites, dont 1'900 auprès de nouvelles entreprises
- 150'000 candidat.es dont le profil est publié sur Job-Room
- Développement de prestations pour les entreprises, conseils et mise en place de mesures
- Mise en place d'événements de speed recruiting – forum emplois
- Organisation de rencontres thématiques avec des employeurs

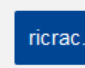

# L'obligation d'annonce

- ✓ Son introduction en 2018 renforce les liens avec les entreprises
- ✓ Une opportunité pour les personnes inscrites dans les ORP
- ✓ Un gain de temps pour les entreprises
  - Une annonce rapide en ligne
  - Propositions de candidats dans les 48h
- ✓ Check-up 2025 => les professions du marketing concernées => **les cadres**

# Obligation d'annoncer les places vacantes

## art. 121a Cst

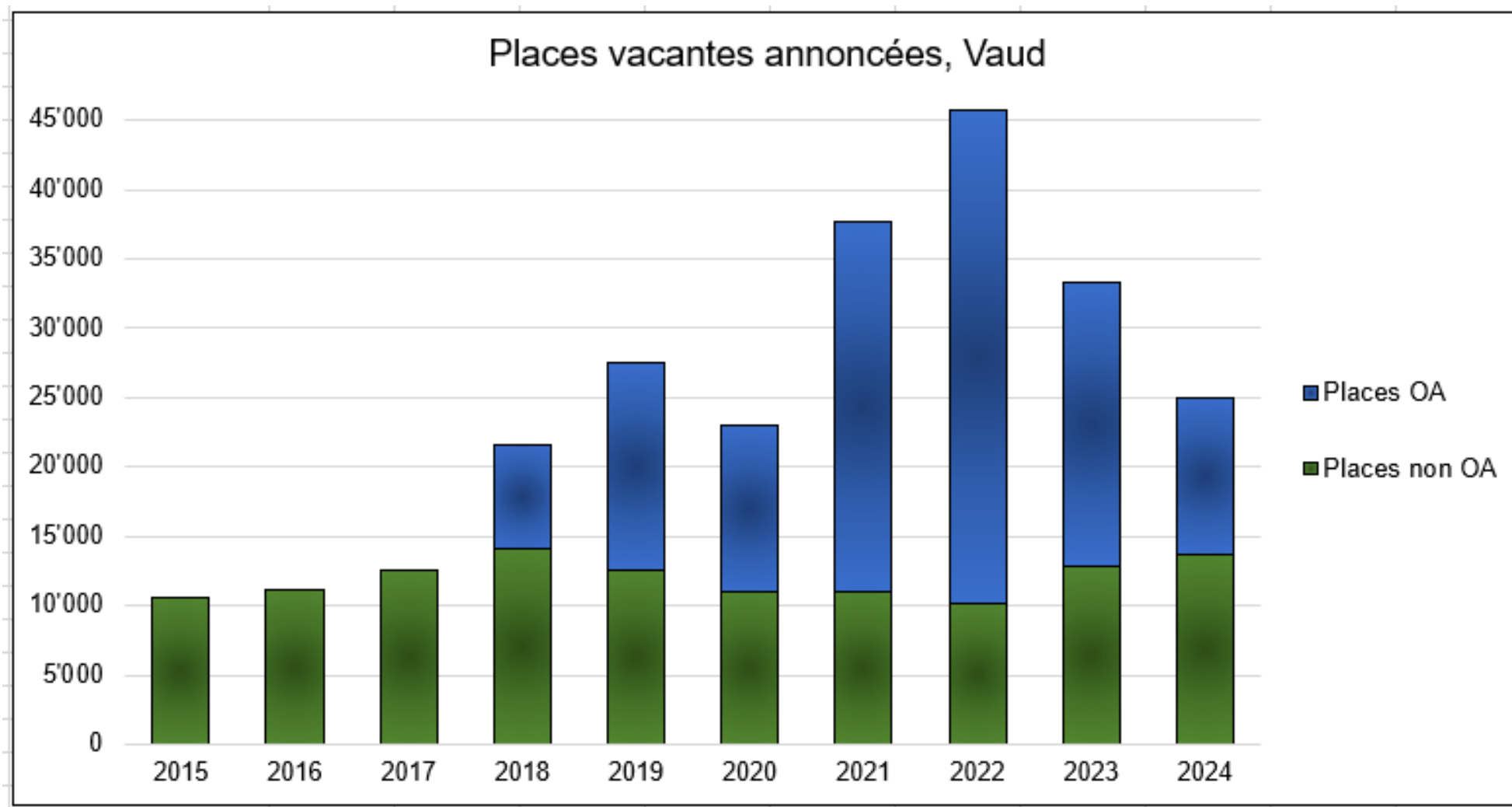
### L'essentiel :

- Consulter la liste des professions soumises à l'obligation d'annonce sur [Check-Up 2025](#)
- Utiliser le référentiel intercantonal romand vous aider à chercher des professions 
- Annoncer rapidement votre place vacante directement sur [travail.swiss](#) auprès du Service aux entreprises de votre région
- Interdiction de publication de 5 jours ouvrables 
- Proposition de candidat·e·s par votre Service aux entreprises dans les 3 jours ouvrables suivant l'annonce ou par l'unité centralisée spécialisée dans les profils soumis à obligation d'annonce

### Les exceptions :

- Place vacante pourvue par un·e employé·e qui travaille depuis + de 6 mois dans l'entreprise
- Place pourvue par un membre de la famille d'une personne autorisée à signer au nom de l'entreprise
- Engagement – de 14 jours civils
- L'employeur trouve et engage un·e candidat·e inscrit·e auprès d'un ORP (profil publié sous travail.swiss)

# L'obligation d'annonce



# La DGEM partenaire des entreprises

- ✓ Un important réseau de diffusion des offres d'emploi
- ✓ Un accès à la plus grande base de données de Suisse
- ✓ Des services sans coûts supplémentaires
- ✓ Disponibilité à court terme des candidat.es
- ✓ Publication des profils anonymes sur Job-Room
- ✓ Possibilité de contacter les candidat.es en direct via un login
- ✓ Services en ligne complétés par le conseil de spécialistes en recrutement
- ✓ Partenariat : échanges – soutien – suivi - placement

# Contact du service aux entreprises cantonal

## Une place vacante à annoncer ?

- saisie sur Job-Room [Publier un poste vacant](#)

## Des informations sur le processus de recrutement ?

- contacter l'ORP de votre région [Adresses](#)

## Des informations sur l'obligation d'annonce :

- Contacter notre Unité centralisée au [service-entreprises.dipp@vd.ch](mailto:service-entreprises.dipp@vd.ch) ou 021 316 50 50

# La DGEM au service des entreprises

FILM: [Le service de placement public du canton de Vaud](#)





Un grand merci pour votre attention